

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lanchantin, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 28 octobre 2024

Date d'affichage : 18 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Délib. n°2024-065 : RPI Condé-Bourgvallées - présentation du projet de consolidation

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. Grégory ASSELIN, président du RPI et élu municipal de Bourgvallées. Il lui laisse la parole pour la présentation de son projet de création d'un pôle maternel sur le site de Mesnil-Raoult.

Caractéristiques du RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées

- Saint-Romphaire : 3 classes élémentaires (l'année dernière : 4 classes) de CP à CM2
 - Garderie : 7h30-19h00
 - Cantine
- Le Mesnil-Raoult : 1 classe TPS, PS, MS
 - Garderie : 7h30 -17h45
- Troisgots : 1 classe GS/CP
- 121 enfants accueillis issus des deux communes membres (Condé-sur-Vire et Bourgvallées), mais également issus de Mesnil-Opac, la Mancellière, Fervaches, Saint-Samson de Bonfossé et Soulles.

Rappel historique

- 1989 : création du RPI puis du Syndicat scolaire (1990) pour gérer le RPI
- 2010 : construction d'une cantine à St-Romphaire. Avant, repas servis dans la salle des fêtes de St-Romphaire (trop bruyant). Travaux pris en charge par le RPI sur emprise communale.
- 2013 : construction d'une 4^{ème} classe sur St-Romphaire en remplacement d'un préfabriqué
- 2016 : garderie prise en charge par le RPI, auparavant l'association des Fripouilles (dissoute)
- 2024 : fermeture d'une classe + évaluation de l'école par l'inspection académique

Résultats de l'évaluation de l'école par l'inspection académique (2024)

- Parents : satisfaits de l'école, mais ont des difficultés pour inscrire leurs enfants à cause du caractère multisites et des navettes en car
- Enseignants/agents périscolaires : équipe investie à l'origine du dynamisme de l'école
- Elus : bonne communication avec toutes les équipes malgré l'éclatement de l'école
- Inspection académique : les classes isolées posent des problèmes de collaboration entre enseignantes (pas de travail en équipe) et constituent un frein au dynamisme de l'école

Création de la cantine

- Coût 260 000 € / 3 emprunts sur 15 ans (annuité d'emprunt 19 322 € / expire fin 2024)
- La commune de St-Romphaire a fourni le terrain d'assiette

Projet du pôle maternel

- Objectifs :
 - améliorer l'accueil des enfants : plus de site isolé, regroupement des 2 ATSEM (pratique en cas d'absence pour maladie)
 - permettre des projets communs entre les deux classes
 - simplifier les navettes en car : il y aura toujours 3 arrêts, mais plus qu'un seul aller-retour
 - renforcer l'attrait des écoles du RPI : offrir un meilleur service à la population
- Programme :
 - le site de Mesnil-Raoult permet l'accueil de 2 classes et bénéficie d'un terrain autour, à la différence du site de Troisgots (pas de possibilité d'extension).
 - Construction d'un dortoir accolé au bâtiment existant sur 50 m².
- Coût approximatif : 150 000 - 250 000 € (entre 3 000 € et 5 000 €/m²)
- Prise en charge des travaux par le syndicat scolaire (comme pour la cantine de St-Romphaire en 2010) par le biais d'un nouvel emprunt (durée restant à définir).

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Emettre un avis favorable à la poursuite de la réflexion et au lancement d'une étude de faisabilité visant en particulier à chiffrer le coût du projet et les coûts induits pour la commune (parking supplémentaire...).

| | | |
|-----------|----------|---------------|
| Pour : 22 | Contre : | Abstentions : |
|-----------|----------|---------------|

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

